

Direction générale des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture

Guichet unique de la fiscalité de la plaisance

Saint-Malo, le 13/12/2023

# Le droit annuel de francisation et de navigation (DAFN) Comment est calculé le DAFN ?

### Les navires

Tout navire répondant aux critères de taxation (à partir de 7m ou de 22CV pour les moins de 7m) fait l'objet du calcul du montant de la taxe selon les modalités décrites ci-après.

Le droit est calculé en fonction de la longueur de la coque du navire et de la puissance administrative de ses moteurs. Les montants des droits sur la coque et sur les moteurs son additionnés pour donner le montant de la taxe avant abattements et majorations.

### Barèmes du droit sur la longueur de la coque du bateau

LONGUEUR EN MÈTRE (m)	DROIT
Moins de 7 mètres	Exonération
De 7 m à moins de 8 m	77 euros
De 8 m à moins de 9 m	105 euros
De 9 m à moins de 10 m	178 euros
De 10 m à moins de 11 m	240 euros
De 11 m à moins de 12 m	274 euros
De 12 m à moins de 15 m	458 euros
De 15 mètres et plus	886 euros

#### Tarifs du droit sur la puissance administrative du moteur

CHEVAUX ADMINISTRATIFS * (cv)	DROIT
Jusqu'à 5 cv inclus	Exonération
De 6 à 8 cv	14 euros par cv au-dessus du 5 <sup>e</sup>
De 9 à 10 cv	16 euros par cv au-dessus du 5 <sup>e</sup>
De 11 à 20 cv	35 euros par cv au-dessus du 5 <sup>e</sup>
De 21 à 25 cv	40 euros par cv au-dessus du 5 <sup>e</sup>
De 26 à 50 cv	44 euros par cv au-dessus du 5 <sup>e</sup>
De 51 à 99 cv	50 euros par cv au-dessus du 5 <sup>e</sup>
De 100 cv ou plus	Le droit est remplacé par une taxe spéciale de 64 euros par cv

<sup>\*</sup> Calcul de la puissance administratives des moteurs

## Le calcul de la puissance administrative simplifiée

#### Déterminer la puissance administrative à partir de la cylindrée

La nouvelle formule simplifiée de calcul des CV administratifs, prévue à l'article L423-9 du code des impositions sur les biens et les services (CIBS), <u>est désormais la formule de référence</u>.

La puissance administrative d'un moteur, exprimée en unité de chevaux administratifs, s'entend de la grandeur suivante, arrondie à l'**unité inférieure** :

 Pour les moteurs Essence (deux ou quatre temps) ou Diesel deux temps : Cylindrée (en litres) multipliée par 5,727

Exemple: Pour un moteur SeaPro Moteur Mercury 250, la cylindrée est égale à 4,6L.  $4,6 \times 5,727 = 26,3442$ . La puissance administrative de ce moteur est donc de 26 CV.

Pour les moteurs Diesel quatre temps : Cylindrée (en litres) multipliée par 4,009
 Exemple : Pour un moteur Yanmar D36 Diesel, la cylindrée est égale à 3L.
 3 x 4,009 = 12,027. La puissance administrative de ce moteur est donc de 12 CV.

 Pour les moteurs exclusivement alimentés par l'énergie électrique : kW divisés par 5,14895

## Les grands yachts

Depuis 2018, un barème spécifique existe pour les navires de 30 mètres et plus et d'une puissance réelle de moteurs de 750 KW et plus.

	PUISSANCE PROPULSIVE NETTE MAXIMALE (kW)				
LONGUEUR DE COQUE (m)	Supérieure ou égale à 750 et inférieure à 1000	Supérieure ou égale à 1000 et inférieure à 1200	Supérieure ou égale à 1200 et inférieure à 1500	Supérieure ou égale à 1500	
Supérieure ou égale à 30 et inférieure à 40	30 000 euros	30 000 euros	30 000 euros	30 000 euros	
Supérieure ou égale à 40 et inférieure à 50	30 000 euros	30 000 euros	30 000 euros	30 000 euros	
Supérieure ou égale à 50 et inférieure à 60	Le présent barème n'est pas	30 000 euros	75 000 euros	100 000 euros	
Supérieure ou égale à 60 et inférieure à 70	applicable.  Pour ces cas se	30 000 euros	75 000 euros	150 000 euros	
Supérieure ou égale à 70	conférer au barème des navires.	75 000 euros	150 000 euros	200 000 euros	

## Les VNM (véhicules nautiques à moteur) : jet-ski, scooter des mers...

Le taux de taxation diffère selon la puissance du moteur :

- Jusqu'à 90 KW exclus, exonération ;
- de 90 kW à 159 KW : 3 euros par KW ou fraction de KW, à partir du premier KW ;
- à partir de 160 KW : 4 euros par KW ou fraction de KW, à partir du premier KW.

## Exemples:

Pour un navire de 6m et d'une puissance installée de 28CV :

- ➤ Droit sur la coque : 0€
- Droit sur les moteurs : (28 5) x 44 = 1 012 €

Montant de la taxe : 0 + 1012 = 1 012€

Pour un navire de 13m et d'une puissance installée de 15CV :

- ➤ Droit sur la coque : 458€
- ➤ Droit sur les moteurs : (15 5) x 35 = 350€

Montant de la taxe : 458 + 350 = 808 €

Pour un VNM de 105 kW:

105 x 3 = 315€

Montant de la taxe : 315€